

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR**PRODUCTIQUE MECANIQUE****E4 : CONCEPTION DES OUTILLAGES**

Sous-épreuve : U 41 – Analyse et validation d'un outillage

Durée : 3 heures 30

Coefficient : 2,5

Aucun document autorisé**Contenu du dossier :**

- sous dossier : Documents techniques (DT1 à DT 13)
- sous dossier : Documents sujets (DS1 à DS 14)
- sous dossier : Documents réponses (DR1, DR2)

Cette sous-épreuve a pour objectif de valider les compétences :

- C 21 : analyser une solution d'outillage
- C 23 : valider et/ou dimensionner tout ou une partie d'une solution technologique
- C 24 : améliorer une solution

CALCULATRICE AUTORISEE

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machine entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

Tous les documents réponses (feuilles de copies et feuilles réponses DR1 et DR2 du sujet) seront placés dans la chemise dossier réponses et rendus à la fin de la sous-épreuve U41.